

Vie des sociétés

RECTIFICATIF

à l'annonce légale parue dans le support papier Ouest-France, numéro 22162513, le 4 janvier 2025

Concernant le siège la société Blais SARL (RCS Caen 450 952 973) : il faut lire «Grentheville (14540), Zac Ecole, 1, rue de Normandie» en lieu et place de «Grentheville (14540), Zac Ecole, 1, rue de Normandie». Concernant le siège de la société CST Transports (RCS Caen 938 448 545) : il faut lire «Grentheville (14540), Zac Eole, 1, rue de Normandie» en lieu et place de «Grentheville (14540), Zac Ecole, 1, rue de Normandie».

Concernant l'adresse du fonds de commerce «S&J», il faut lire «Grentheville (14540), Zac Ecole, 1, rue de Normandie» en lieu et place de «Grentheville (14540), Zac Ecole, 1, rue de Normandie».

SERVICE INTERPROFESSIONNEL DE SANTÉ AU TRAVAIL OUEST NORMANDIE (SIST OUEST NORMANDIE)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 2A Le Bois Ardent 107, rue Auguste-Grandin 50000 SAINT-LÔ
Déclarée à la préfecture de la Manche le 5 novembre 1999
Publiée au Journal Officiel le 11 décembre 1999
N° RNA W504000157
N° Siret 431 627 926

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le lundi 13 janvier 2025 à 14 h 30 au centre SIST Ouest Normandie, 107, rue Auguste-Grandin, 50000 Saint-Lô.

Ordre du jour :

À titre ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 10 juin 2024.
- Rapport moral du président.
- Situation comptable prévisionnelle au 31 décembre 2024.
- Budget et cotisations 2025.
- Radiations 2024.
- Questions diverses.

Conformément à l’article 11 des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Possibilité de suivre cette assemblée générale en visioconférence en le précisant sur le bulletin réponse à télécharger sur notre site : www.santetravail-on.fr

Au cas où vous ne pourriez assister vous-même à la réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre ou par un membre du conseil d'administration muni d'un pouvoir spécial à cet effet à télécharger sur notre site : www.santetravail-on.fr

Nous vous rappelons que seuls les adhérents à jour de leurs cotisations pourront participer à cette assemblée (cf. statuts).

Inscription pour recevoir notre Newsletter sur notre site : www.santetravail-on.fr
Contact adhérent : info@santetravail-on.fr

Le Président

M. Didier MORISSET.

Éducation

En contrat de professionnalisation, l'étudiant ne paie rien

L'étudiant qui conclut un contrat de professionnalisation ne doit pas se voir réclamer un paiement de scolarité par son école ou son université.

Le code du travail, selon la Cour de cassation, consacre sans équivoque la gratuité du contrat de professionnalisation et aucun texte de loi ne déroge à ce principe. De plus, observe la Cour, les frais de formation générale sont à la charge de l'employeur ou d'un opérateur de compétences et un double financement est exclu.

Un étudiant qui terminait ses études d'ingénieur était en procès avec son école car, ayant signé pour la fin de ses études un contrat de professionnalisation avec une entreprise, il refusait de continuer à payer sa scolarité. L'école expliquait que s'il avait terminé ses études sans contrat de professionnalisation, il aurait continué à payer ses études.

Mais les juges ont écarté cet argument. Peu importe la qualité d'étudiant ou de salarié que le signataire avait auparavant, le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à compléter une formation initiale, conclu entre un employeur et un salarié et il est sans importance que le salarié ait été précédemment inscrit dans un établissement d'enseignement. L'école devait donc rembourser les frais d'inscription versés par l'étudiant au titre des années de professionnalisation, a conclu la Cour de cassation. (Cass. Soc, 13.4.2023, K 21-22.242).

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.

Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans interviennent pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.

Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.

Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.

Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamaît aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.

D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.

Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures. (Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

Avis administratifs

Préfet du CALVADOS
Direction/Mission Juridique

AVIS DE PUBLICATION

COLLECTIVE

Déclaration d'utilité publique de la création d'une liaison douce en bordure de la route départementale (RD) 174 reliant les communes de Bougy (14089) et d'Évrecy (14257) portée par la communauté de communes (CDC) Vallées de l'Orne et de l'Odon(VOO)

Le préfet du Calvados, par arrêté du 24 décembre 2024, Le Préfet du Calvados a déclaré d'utilité publique le projet de création d'une d'une liaison douce entre les communes d'Évrecy et de Bougy, au profit de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, représenté par M. Hubert Picard, président de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le présent avis doit faire l'objet d'une insertion dans la presse "Ouest France Calvados" une fois, aux frais de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, maître d'ouvrage. La déclaration d'utilité publique, le rapport, les conclusions et les avis du commissaire enquêteur seront également consultables par le public sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : http://www.calvados.gouv.fr/ en suivant la rubrique ci-dessous : Accueil> Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Conclusion enquête publique.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme arrêté par la commune de Houlgate se tiendra du 28 janvier 2025 à 9 h 00 au 28 février 2025 à 16 h 00, mairie Houlgate, 10, boulevard des Belges, 14510 Houlgate.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La commune de Houlgate est la personne morale responsable du projet, au-près de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Olivier Colin, maire.

Le Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis, joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet suivant : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

M. Christian Videau a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Alain Bougrat a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la décision n° E24000081/14 en date du 9 décembre 2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen. Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant : www.ville-houlgate.fr Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante : enquete-revision-plu@houlgate.fr Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Houlgate, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Houlgate :
- le mardi 28 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 6 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 12 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le lundi 17 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 28 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal de Houlgate.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an, en mairie de Houlgate ainsi qu'à la préfecture du Calvados aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Construction du pôle culturel de la communauté de communes sur la commune d'Évrecy

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon. Numéro national d'identification : Siret : 20006672800094. Ville : Évrecy. Code postal : 14210.

Groupe ment de commande : non.

Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Identifiant interne de la consultation : pôle culturel Évrecy.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Mme Laurence Damiens.
Adresse mail du contact : ldamiens@vallees-orne-odon.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 31 73 11 98.

Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 13 février 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Critères d'attribution : voir RC.

Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : construction du pôle culturel de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, sur la commune d'Évrecy.
Code CPV principal : 45000000-7.
Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : construction du pôle culturel d'Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : bâtiment, tous corps d'état.

Lieu principal d'exécution du marché : rue Saint-Aubin-des-Champs, 14210 Évrecy.

Durée du marché (en mois) : 16.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : lots :
Marché allot : oui.
Description du lot :
Lot 01 : gros oeuvre, maçonnerie.

Code CPV principal : 45223220-4.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros oeuvre.

Description du lot :

Lot 02 : charpente bois.

Code CPV principal : 45261100-5.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.

Description du lot :

Lot 03 : charpente métallique.

Code CPV principal : 45261100-5.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.

Description du lot :

Lot 04 : couverture zinc, bardage.

Code CPV principal : 45261210-9.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture, bardage.

Description du lot :

Lot 05 : étanchéité.

Code CPV principal : 45261420-4.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : étanchéité.

Description du lot :

Lot 06 : menuiseries extérieures aluminium.

Code CPV principal : 45421000-4.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.

Description du lot :

Lot 07 : métallerie.

Code CPV principal : 44316500-3.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : métallerie.

Description du lot :

Lot 08 : menuiseries intérieures, mobilier.

Code CPV principal : 45421000-4.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.

Description du lot :

Lot 09 : isolation, cloisons, doublages, faux plafonds.

Code CPV principal : 45320000-6.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : isolation, cloison, faux plafond.

Description du lot :

Lot 10 : chapes, carrelages, faïences.

Code CPV principal : 45262321-7.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : carrelage.

Description du lot :

Lot 11 : peintures.

Code CPV principal : 45442100-8.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : peinture (travaux).

Description du lot :

Lot 12 : électricité.

Code CPV principal : 45311200-2.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : travaux d'électricité.

Description du lot :

Lot 13 : photovoltaïque.

Code CPV principal : 09331200-0.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : photovoltaïque.

Description du lot :

Lot 14 : CVC.

Code CPV principal : 45315000-8.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : chauffage (travaux), ventilation, plomberie (travaux), sanitaire.

Description du lot :

Lot 15 : VRD.

Code CPV principal : 45112500-0.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : voirie et réseaux divers.

Description du lot :

Lot 16 : sols, plantations, mobilier urbains.

Code CPV principal : 34928400-2.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier urbain, espaces verts.

Description du lot :

Lot 17 : équipements scéniques.

Code CPV principal : 39150000-8.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : matériel scénique.

Description du lot :

Lot 18 : réseaux scéniques.

Code CPV principal : 44161110-0.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : matériel scénique.

Description du lot :

Lot 19 : tribune.

Code CPV principal : 45000000-7.
Lieu d'exécution du lot : 14210 Évrecy.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : matériel scénique.

Section 6 : informations complémentaires :

Visite obligatoire : non.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune d'Houlgate

Accord-cadre pour des missions de maîtrise d'oeuvre en matière de travaux de voirie et d'infrastructures

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Houlgate.

Numéro national d'identification : Siret : 21140338100018.

Ville : Houlgate.

Code postal : 14510.